

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02713 Numéro SIREN : 795 084 854 Nom ou dénomination : A-STEP
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 1147

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1147

Déposant :

Nom/dénomination : A-STEP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 795 084 854

N° gestion : 2013 B 02713





Le : 5 FEV. 2020

Numéro : 1147

A-STEP

Société par actions simplifiée au capital social de 5.000 euros

Siège social : 5, rue Nainville 91750 CHAMPCUEIL

795 084 854 R.C.S EVRY

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 8 JANVIER 2020

L'an 2020, le 8 Janvier au siège social à 10H00, **Madame Sylvie TEJADA PERIE** demeurant au 5, Rue de Nainville 91750 CHAMPCUEIL, propriétaire de la totalité des 500 actions de dix euros chacune composant le capital social de la société **A-STEP**.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de présidente de la Société **Madame Sylvie TEJADA PERIE**, l'actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 18.968 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant 18.968 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	18.968 euros
- Report à nouveau créateur antérieur	14.609 euros
- Bénéfice distribuable	33.577 euros
- Dividendes	20.000 euros
- Report à nouveau créateur	13.577 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code général des impôts.

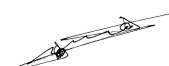
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les dividendes pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

Exercice clos le 30 Septembre 2017: 10.000 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2018: 14.609 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :



- Le compte courant associé fait apparaître un solde créditeur au 30 septembre 2019 pour montant de 14.795 euros.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique ratifie le fait que :

- la présidente a perçu un salaire brut de 14.400 euros au titre de ses fonctions de présidente au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.
- la société a pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives de la présidente.
- la présidente a prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

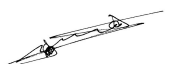
CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Fait à CHAMPCUEIL

Le 8 Janvier 2020

Madame Sylvie TEJADA PERIE
Actionnaire unique



A-STEP
Société par actions simplifiée au capital social de 5.000 euros
Siège social : 5, rue Nainville 91750 CHAMPCUEIL
795 084 854 R.C.S Evry

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 8 JANVIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

L'actionnaire unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant 18.968 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	18.968 euros
- Report à nouveau créateur antérieur	14.609 euros
- Bénéfice distribuable	33.577 euros
- Dividendes	20.000 euros
- Report à nouveau créateur	13.577 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les dividendes pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

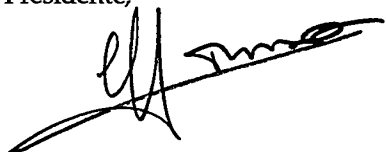
Exercice clos le 30 Septembre 2017: 10.000 euros

Exercice clos le 30 Septembre 2018: 14.609 euros

Fait à CHAMPCUEIL

Le 8 Janvier 2020

Madame Sylvie TEJADA PERIE
Présidente,



A-STEP

BILAN AU 30/09/2019

ACTIF	30/09/2019			30/09/2018
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé (a) :				
Immobilisations incorporelles:				
- fonds commercial (b)				
- autres				
Immobilisations corporelles	4 549	2 779	1 770	3 287
Immobilisations financières (1)				
Total I	4 549	2 779	1 770	3 287
Actif circulant :				
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)				
Marchandises (a)				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 091		2 091	
Créances (2):				
- clients et comptes rattachés (a)	15 771		15 771	12 790
- autres (3)	928		928	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	37 457		37 457	23 601
Caisse				
Total II	56 248	0	56 248	36 391
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)				85
TOTAL GENERAL (I + II + III)	60 797	2 779	58 019	39 763
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés			14 795	3 996
PASSIF				
	30/09/2019			30/09/2018
Capitaux propres (c) :				
Capital		5 000		5 000
Ecart de réévaluation (c)				
Réserves:				
- réserve légale		500		500
- réserves réglementées				
- autres (4)				9 666
Report à nouveau (d)		14 609		63
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)		18 968		14 880
Provisions réglementées				
Total I		39 077		30 109
Provisions pour risques et charges (II)				
Dettes (5) :				
Emprunts et dettes assimilées				61
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		108		780
Autres (3)		18 834		8 813
Total III		18 942		9 654
Produits constatés d'avance (2) (IV)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		58 019		39 763
(4) Dont réserves statutaires				
(5) Dont à plus de 5 ans				
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans				
Dont à moins d'un an				



A-STEP
COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2019

	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [bien et services] (a)	70 807	69 439
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	10	0
Total I	70 817	69 439
dont à l'exportation	0	0
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises (c)		99
Variation des stocks [marchandises] (d)		
Achats d'approvisionnements (c)	2 051	700
Variation de stocks d'approvisionnements (d)		
Autres charges externes*	23 583	27 021
Impôts, taxes et versements assimilés	201	831
Rémunération du personnel	14 400	13 416
Charges sociales	8 408	8 763
Dotations aux amortissements	1 516	1 102
Dotations aux provisions		
Autres charges	81	0
Total II	50 240	51 932
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 576	17 506
Produits financiers (1) (III)		
Charges financières (IV)		
Produits exceptionnels (1) (V)	1 200	
Charges exceptionnelles (VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)	2 809	2 626
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII) (2)	18 968	14 880
Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier;		
- redevances de crédit-bail immobilier.		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)	1 200	

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial.

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

08/01/20
 [Signature]

